

**Modèle de développement régional pour les  
provinces du sud : Démarche participative**

**Organisation d'ateliers de travail sur les droits  
économiques et sociaux essentiels (Mars 2013)**

Conformément aux Orientations Royales, le CESE accorde une attention particulière à la participation des populations locales, tout au long de l'élaboration du modèle de développement régional pour les provinces du Sud. La forme de cette participation sera adaptée à la nature de chaque étape, en capitalisant sur l'avancement des travaux du CESE.

**Il est à rappeler que les principales séquences pour la préparation du rapport du CESE sont les suivantes :**

1. Fin décembre : Une note de cadrage de la mission du CESE a été préparée. Sur la base d'un premier diagnostic, elle propose au débat des axes d'inflexion majeurs en précisant le référentiel et la méthodologie qui seront adoptés par le CESE.
2. Fin mars : Un premier rapport intermédiaire traitera du diagnostic de l'effectivité des droits fondamentaux, économiques, sociaux, culturels et environnementaux, au regard du référentiel de la Charte sociale ainsi que de l'identification détaillée des axes de progrès et des inflexions majeures.
3. Fin juin : Un second rapport intermédiaire sera consacré aux grands thèmes de réformes et aux actions structurantes qui définiront les contours du nouveau modèle de développement.
4. Fin septembre : Un troisième rapport sera consacré à la démarche générale d'élaboration des plans de développement et aux grandes lignes des programmes d'action pour chacune des régions.
5. Fin Octobre : Un rapport Général proposant une plateforme pour un nouveau modèle de développement dans les provinces du Sud sera adopté.

**Le CESE a défini des modalités pratiques d'intégration du principe de participation en la suscitant notamment à travers l'écoute et l'organisation du recueil des contributions des parties prenantes:**

1. Pour l'élaboration de la note de cadrage, en plus de l'exploitation des rapports et des études disponibles sur le sujet, de la connaissance réunie par les membres de la commission du CESE, chargée de se pencher sur le dossier du nouveau modèle de développement des provinces du sud, une série d'auditions a été organisée, pour l'écoute et le recueil d'analyses et d'avis de personnalités qualifiées et d'acteurs institutionnels des provinces du Sud à savoir, les Walis et les Présidents élus des trois régions des provinces du sud,

l'Agence de développement des provinces du Sud et les institutions de médiation ayant une présence sur les territoires en question (Le Conseil national des droits de l'homme et le Médiateur du Royaume).

2. Dans la continuité et en préparation de l'élaboration du premier rapport intermédiaire du moins de mars plusieurs rencontres sont intégrées dans le plan d'action du CESE :

Au cours du mois de Janvier : 3 réunions ont été organisées à Rabat avec les Députés et Conseillers des deux chambres du Parlement. Trois sous-commissions du CESE se sont déplacées pendant une semaine du 13 au 19 janvier 2013, chacune dans l'un des trois chefs-lieux de région (Laayoûne, Dakhla et Guelmin) et dans les autres provinces (Boujdour, Esmera , Tantan, Assa, Tata, Aousserd, Mhiriz). Elles ont tenu sur place, plus de 53 réunions ; avec les élus locaux, les chambres professionnelles, les principaux acteurs économiques, les délégués des organisations syndicales, les principaux chefs des services extérieurs et les représentants de centaines d'associations de la société civile, actives dans les domaines des droits humains essentiels. Au total, près de 1000 personnes ont participé à ces rencontres et toutes celles et tous ceux qui en ont exprimé la volonté, ont été écouté lors de ces réunions.

L'objectif de ces réunions était d'approfondir le diagnostic préliminaire à travers les discussions les plus larges possibles avec la population locale et de permettre aux membres du CESE de mieux appréhender les grandes problématiques et les pistes potentielles de progrès.

Dans le cadre de ce processus d'écoute, le CESE a identifié plusieurs problématiques transversales nécessitant un approfondissement avec des experts et spécialistes des provinces du sud. Parmi, les problématiques identifiées, il y a celles qui concernent les thèmes suivants:

- A. l'accès aux services sociaux essentiels et le développement humain,
- B. l'action associative et participative, son rôle dans le développement et sa place dans l'orientation et le suivi de ce développement,
- C. la gouvernance économique et le climat des affaires, impact et leviers du développement
- D. la valorisation du patrimoine culturel Hassani.

Ces thèmes seront abordés dans le cadre d'ateliers de travail et de séminaires qui se tiendront dans les chefs-lieux de régions et à Rabat, au cours des prochaines semaines. L'ensemble des débats des réunions de janvier, complété par les

éclairages techniques résultants des ateliers de mars seront utilisés dans la préparation du premier rapport intermédiaire et feront l'objet d'une restitution complète au niveau des provinces du sud durant le mois d'avril prochain.

3. Pour l'élaboration du second rapport intermédiaire du mois de juin, des réunions au niveau central et territorial seront organisées (courant du mois d'avril) d'une part pour restituer les conclusions du premier rapport et les soumettre à enrichissement, chaque fois que cela est nécessaire et d'autre part pour approfondir les axes d'inflexions majeures identifiés. De même, durant les mois de mai et Juin, des ateliers de travail se tiendront pour discuter l'élaboration des grandes lignes du modèle de développement : principes fondamentaux, grandes réformes, priorités, etc.
4. Pour la préparation de la troisième phase, des réunions régionales avec les parties prenantes seront animées durant les mois de juin et juillet (acteurs économiques et sociaux) pour identifier les grands projets et les programmes sectoriels (identification, chiffrages, financements, priorisation, projections dans le temps, identification des opérateurs et définition des indicateurs de suivi). Enfin, durant le mois de septembre, des réunions générales se tiendront à Rabat et sur le terrain pour discuter des grandes lignes du rapport qui sera finalisé en octobre.

Le CESE invite donc à une alternance de consultations très larges et d'ateliers de travail plus ciblés pour accompagner les principales étapes d'élaboration du rapport et s'assurer que la participation des populations reste effective.

En parallèle et tout le long de ce processus, le forum citoyen, plate-forme web du CESE « Almoubadaralakoum » est mise à disposition de toutes les contributeurs qui souhaitent apporter leurs travaux, idées, réflexions et suggestions, pour participer à un débat ouvert autour d'un sujet stratégique qui intéresse directement la conception d'un nouveau modèle de développement des provinces du sud du Royaume et qui pourrait intéresser le développement des autres régions et le développement général du pays. Le CESE souhaite faire de cette plate-forme, un canal significatif de recueil d'avis et de propositions pour enrichir son analyse, par des idées innovatrices qui viendraient alimenter l'élaboration de ses différents rapports d'étape.

De même, il est envisagé d'organiser un appel à projets pour la réalisation d'études par des chercheurs et des doctorants dans des domaines choisis par le Conseil, en relation avec le développement des provinces du sud.

## **Présentation des ateliers de travail du mois de mars**

Comme indiqué plus haut, le CESE envisage l'organisation au cours du mois de mars, au niveau de chacun des chefs-lieux de région, d'ateliers de travail portant sur les droits économiques et sociaux essentiels.

De même, un séminaire national sera organisé à Rabat au siège du Conseil sur le thème de **la valorisation du patrimoine culturel Hassani** comme dimension fondamentale sous-jacente à l'ensemble du modèle et soutenant les différents axes de développement et d'intégration autour desquels s'articule ledit modèle.

### **1. Les Objectifs des ateliers de travail :**

L'objectif de ces ateliers est d'aborder des thématiques transversales structurantes, qui ont été identifiées lors des réunions tenues au cours du mois de janvier dans les provinces du sud et à travers les contributions au forum citoyen Almoubadaralakoum. Ces ateliers permettront un complément technique et un approfondissement de ces sujets avec les représentants des institutions de la région, les experts et spécialistes de ces questions et les associations de la société civile actives dans ces domaines. Ils favoriseront le recueil de propositions opérationnelles en liaison avec le développement humain, la gestion participative des affaires de la population et la gouvernance économique. Pour préparer ces ateliers, il est prévu d'exploiter toutes les contributions pertinentes reçues jusqu'à présent et de lancer un appel à contribution ouvert pour élargir la participation au plus grand nombre.

Les ateliers de travail aborderont dans le cadre de panels, les thématiques suivantes :

- A. l'accès aux services sociaux essentiels et le développement humain,
- B. l'action associative et participative, son rôle dans le développement et sa place dans l'orientation et le suivi de ce développement,
- C. la gouvernance économique et le climat des affaires, impact et leviers du développement

## **2. Les sujets des panels**

Par ces panels le Conseil entend opérer un examen concerté sur l'effectivité des droits économiques et sociaux dans les provinces du sud, et mener une réflexion partagée sur les politiques publiques à mettre en place pour promouvoir un système économique qui produit de la richesse et qui favorise l'emploi , notamment des jeunes.

### **a. Panel 1 « l'action associative et le développement participatif » :**

Ce panel constituera une occasion pour identifier avec les acteurs de la société civile des provinces du sud, les contraintes et les défis à relever ainsi que les solutions appropriées aux problèmes d'intégration et de participation des ONG dans le développement économique et social de ces provinces .

Aussi le panel s'attachera à répondre aux interrogations suivantes :

1. Quelle est la place de la société civile dans le modèle de développement des provinces du Sud ? Quelle place accordée à la démocratie participative par rapport à la démocratie représentative ? Quelle articulation possible entre ces deux modes de représentation et d'organisation des citoyens ?
2. Quelle est la responsabilité des élus locaux, des collectivités locales et des autorités territoriales dans le développement et l'appui à la société civile ?
3. Comment mobiliser l'ensemble des forces vives de ces provinces, libérer les énergies et faire converger leurs efforts et actions vers un développement économique, social, culturel et environnemental, au service de la population ?
4. Quels sont les schémas institutionnels, les instruments juridiques, les mécanismes de développement de capacité, les moyens financiers pour créer les conditions de développement et de renforcement d'une société civile forte, indépendante, qui travaille en réseau et joue véritablement son rôle de catalyseur du développement participatif régional ?
5. Comment cette dynamique de la société civile peut-elle aider à l'émergence d'une élite locale en mesure de répondre au déficit de ressources humaines nécessaires à l'implémentation de la régionalisation avancée ?

### **b. Panel 2 : « la gouvernance économique et le climat des affaires »**

L'état actuel du développement économique des provinces du sud, montre que les trois régions qui les composent disposent d'acquis et de potentialités importants mais aussi des faiblesses qui révèlent une incapacité du système économique actuel

à répondre aux attentes légitimes de la population dans ces provinces et particulièrement les jeunes, les femmes et les plus fragiles. Une telle situation met clairement en évidence que le modèle économique actuel a totalement épuisé ses capacités à produire des effets d'entraînement positif en termes de création de richesse et de promotion de l'emploi.

Cette réalité découle du fait que l'économie des provinces du sud souffre aussi des freins à un investissement privé par manque de visibilité sur l'environnement des affaires et notamment le manque de clarté des procédures administratives, l'inefficacité des incitations fiscales mise en places et la difficulté de mobiliser du foncier, en particulier urbain, avec la sécurité juridique et la fluidité, tous deux nécessaires à l'engagement et la pérennité de l'investissement.

Dans ce cadre, le panel 2 cherchera à répondre aux questions suivantes :

1. Comment assoir un climat des affaires transparent, efficient et compétitif ?
2. Quelle politique foncière et fiscale mettre en place pour favoriser une dynamique économique dans les provinces du sud ?
3. Comment concilier entre un développement tiré par l'économie sociale et solidaire et/ou les grands projets structurants au moyen de l'investissement local, national et extérieur ?
4. Quel rôle pour les femmes et les jeunes dans la promotion d'activités économiques locales?
5. Quelles stratégies de partenariat régional promouvoir pour impulser un positionnement privilégié des provinces du sud dans le cadre de la zone d'Afrique de l'Ouest ?

**c. Panel 3 : « l'accès aux besoins sociaux essentiels et développement humain »**

L'accès des populations des provinces du sud aux services sociaux de base, en vue d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des citoyennes et citoyens demeure l'une des priorités des stratégies et programmes de développement. Cet aspect fait partie des composante essentielles du modèle de développement régional que le Conseil entend proposer.

Pour ce faire, le Panel 3 s'attachera à répondre notamment aux interrogations suivantes :

1. Quels sont les défis à relever en matière d'accessibilité aux services de soins de santé de base? et comment améliorer la qualité de ces services dans les provinces du sud?
2. Comment améliorer la qualité du système d'éducation et de formation professionnelle pour l'adapter aux spécificités des provinces du sud et en faire un levier de promotion sociale et d'intégration citoyenne?
3. Quels mécanismes de protection sociale faut-il privilégier dans les provinces du sud ?
4. Comment faire du développement de capacité des populations locales le fondement d'un développement durable des provinces du sud ?
5. Quel est le rôle que les régions du sud devraient jouer dans l'élaboration et la mise en œuvre de ces politiques sociales?

### **Les modalités d'organisation des ateliers de travail :**

Ces ateliers, d'une durée d'une journée et demie chacun, se dérouleront selon le même format au niveau des chefs-lieux des 3 régions. Le planning suivant est envisagé:

- **Guelmin, le 8 et 9 mars 2013 ;**
- **Dakhla, le 12 et 13 mars 2013 ;**
- **Laayoune, le 16 et 17 mars 2013.**

Ces ateliers seront animés par les membres du CESE et des personnes ressources (experts, enseignants chercheurs, acteurs associatifs, responsables d'organisations publiques ou/et privées) spécialisées dans les domaines étudiés. Les ateliers comprendront deux séances plénières (séance d'ouverture et de synthèse) et 3 panels thématiques.

Le nombre de participants à chaque atelier est limité autour de 100 personnes de manière à réunir les conditions de travail adéquates pour un vrai débat et un examen approfondi des sujets aussi bien dans leur volet état des lieux, bonnes pratiques nationales et internationales, que leur volet propositions opérationnelles. Compte tenu du nombre de place limité, la participation à ces ateliers sera sur invitation du CESE, qui sera adressée aux différentes catégories des représentants et acteurs concernés, notamment :

- Aux acteurs institutionnels : présidents de région, présidents des conseils provinciaux et municipaux, parlementaires de la région, représentants des



organisations syndicales et des associations et chambres professionnelles, des chefs des services extérieurs concernés par les sujets des panels;

- Aux experts et personnes ressources reconnues à travers leurs travaux, pour leur expertise dans les domaines traités par ces ateliers.
- Aux associations de la société civile sélectionnées sur la base d'un appel à contribution qui sera rendu public dans le site du conseil ([www.almoubaralakoum.ces.ma](http://www.almoubaralakoum.ces.ma)). Les contributions écrites (y compris celles reçues lors des réunions du mois de janvier, celles reçues à travers le forum citoyen et celles transmises directement au CESE) seront soumises à un comité scientifique composé de membres du CESE. Les associations dont les contributions seront retenues, recevront une invitation officielle pour participer et présenter une communication ou un témoignage dans l'un des panels des ateliers de travail. Les autres contributions, lorsqu'elles seront jugées pertinentes, seront versées dans la préparation des travaux de ces ateliers et leurs auteurs invités à l'un des ateliers. A l'issue de ce processus une liste finale de participants sera arrêtée et des invitations individuelles seront envoyées par le CESE.